

**COMPTE RENDU**  
**COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2010**  
**A la Salle de la Lyre à Saint Didier sur Chalaronne à 20 h 30**

**DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE**

L'an deux mille dix, le 17 mars, le Comité syndical réuni à Saint Didier sur Chalaronne, après convocation légale en date du 04 mars 2010, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

**Etaient présents :** Monsieur Noël TEPPE, Monsieur Fabyen RIGOTTO, Monsieur Paul MONNIER, Monsieur François CHRISTOLHOMME, Monsieur Jean-Paul GUILLOT, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Yves CLAYETTE, Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, Monsieur Guy MORILLON, Madame Anne-Marie BOUCHY, Madame Nicole NAVARRO, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Gérard MAURER, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Philippe THENON, Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Monsieur Edouard BREVET, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Jacky NOUET, Monsieur Robert GIVRE, Monsieur Jean-François MORELLET, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE.

**Etaient également présents :** Monsieur Robert BOUCHY, Monsieur Jean Louis CONTI, Madame Lucette LEVERT, Monsieur Robert LAPALU, Monsieur Michel BOISSON, Monsieur Marc TATON, Monsieur Christian MANAUT, Madame Christèle JOSSERAND, Madame Christine PRELONGE, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Mademoiselle Noémie NERGUISIAN (chargée de mission du syndicat), Monsieur Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

**Etaient excusés :** Monsieur Michel SAINT CYR, Monsieur Georges FAVERJON, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur André PHILIPPON, Madame Isabelle LECUYER, Madame Christine GONNU, Monsieur Pierre SERGENT, Monsieur Jean-Luc COLZA.

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence. Il remercie Madame LUGA GIRAUD, maire de St Didier sur Chalaronne pour son accueil.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

**Début de la réunion : 20 h 35**

## 1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

---

Le compte rendu du Comité Syndical du 10 février 2010 a été joint à la convocation du comité syndical du 17 mars 2010. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote le compte rendu.

Le compte rendu du comité syndical du 10.02.2010 est voté à l'unanimité des membres présents.

## 2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

---

Monsieur MEGARD fait lecture du compte administratif 2009 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Monsieur MEGARD demande au doyen de la salle Monsieur TEPPE de bien vouloir présenter le compte administratif. Monsieur MEGARD se retire de la salle.

Monsieur TEPPE présente les chiffres du compte administratif ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	42 574.22	0.00	0.00	108 444.35	42 574.22	108 444.35
Opérations de l'exercice	215 064.71	118 192.32	263 802.41	332 646.83	478 867.12	450 839.15
<b>TOTAUX</b>	<b>257 638.93</b>	<b>118 192.32</b>	<b>263 802.41</b>	<b>441 091.18</b>	<b>512 441.34</b>	<b>559 283.50</b>
Résultats de clôture	139 446.61	0.00	0.00	177 288.77	139 446.61	177 288.77
Restes à réaliser	421.35	0.00			421.35	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>139 867.96</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>177 288.77</b>	<b>139 867.96</b>	<b>177 288.77</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>139 867.96</b>			<b>177 288.77</b>		<b>37 420.81</b>

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur TEPPE porte au vote le compte administratif 2009.

Le compte administratif 2009 est voté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MEGARD revient dans la salle et remercie l'assemblée d'avoir voté le compte administratif.

## 3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

---

Le Président excuse M. Christian LAMUR, trésorier du syndicat retenu par ailleurs.

Le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2009 a été réalisée par le Receveur en poste à Châtillon sur Chalaronne Monsieur Christian LAMUR et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Le Président précise que le Receveur a transmis au Syndicat son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur ;

Le Président propose de soumettre au vote du Comité syndical, le Compte de gestion 2009 du Receveur,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le compte de gestion 2009 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne établi par le Receveur et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de l'ordonnateur pour le même exercice.

## 4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009

---

Suite à l'approbation des résultats de l'exercice 2009 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31 décembre 2009 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	68 844.42 €
Résultat antérieur reporté :	108 444.35 €
Résultat à affecter :	177 288.77 €

Considérant que le résultat de la section investissement de l'exercice 2009 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	- 96 872.39 €
Résultat antérieur reporté :	- 42 574.22 €
Résultat à affecter :	- 139 446.61 €

Compte tenu des restes à réaliser qui représentent un solde de : - 421.35 €

Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation au compte 1068 (recettes) : 139 867.96 € afin de couvrir le déficit d'investissement du résultat de clôture et en tenant compte des restes à réaliser,
- Affectation au compte 002 (recettes) : 37 420.81 €, excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations seront reportées sur le budget primitif de l'exercice 2010 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Monsieur MEGARD porte au vote l'affectation du résultat 2009, tel que présenté ci-dessus.

L'affectation du résultat 2009 est votée à l'unanimité des membres présents.

## 5 – COTISATIONS 2010

---

Monsieur MEGARD présente le tableau des cotisations 2010. Il rappelle toutefois que le montant des cotisations de chaque collectivité peut varier d'une année sur l'autre puisqu'il est calculé en fonction de la richesse et de la population, deux critères qui sont évolutifs et remis à jour chaque année tel que prévu dans les statuts. La richesse est actualisée selon les chiffres publiés par le ministère des finances et la population selon les chiffres publiés par l'INSEE.

La participation des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget a été évaluée à 152 060 €, cette somme prenant en compte à la fois les 145 301 € de cotisations et deux emprunts encore en cours pour la commune de Villars pour un montant de 6 759 €.

Le Président rappelle que pour les communes de Bey, Cruzilles les Mépillat et Relevant, il n'y a pas de cotisation dans la colonne actions mutualisés par BV, car les actions seront à maîtrise d'ouvrage communale.

Pour les communes de Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux, Saint Didier sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne et Thoissey, il est précisé que c'est la communauté de commune Val de Saône Chalaronne qui prend en charge le montant de la cotisation des actions réalisées sur tout le bassin versant.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Président soumet le montant des cotisations pour l'exercice 2010 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne au vote du Comité syndical,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
ADOpte, à l'unanimité, le montant des cotisations de l'exercice 2010 tel que proposé ci-dessus.

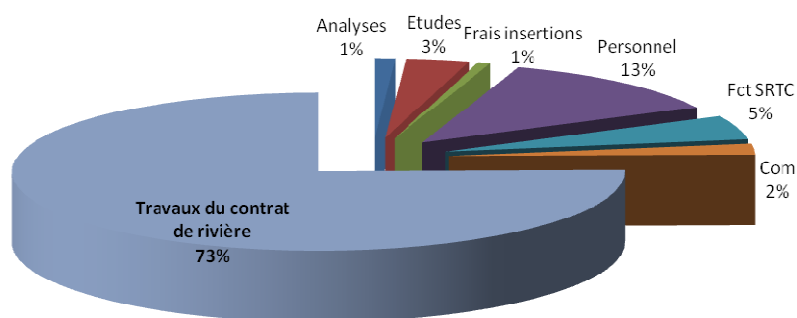
## 6 – BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur MEGARD précise que le budget global a augmenté et qu'il est nécessaire d'inscrire un emprunt afin de l'équilibrer. Monsieur MEGARD laisse la parole à Noémie Nerguisian.

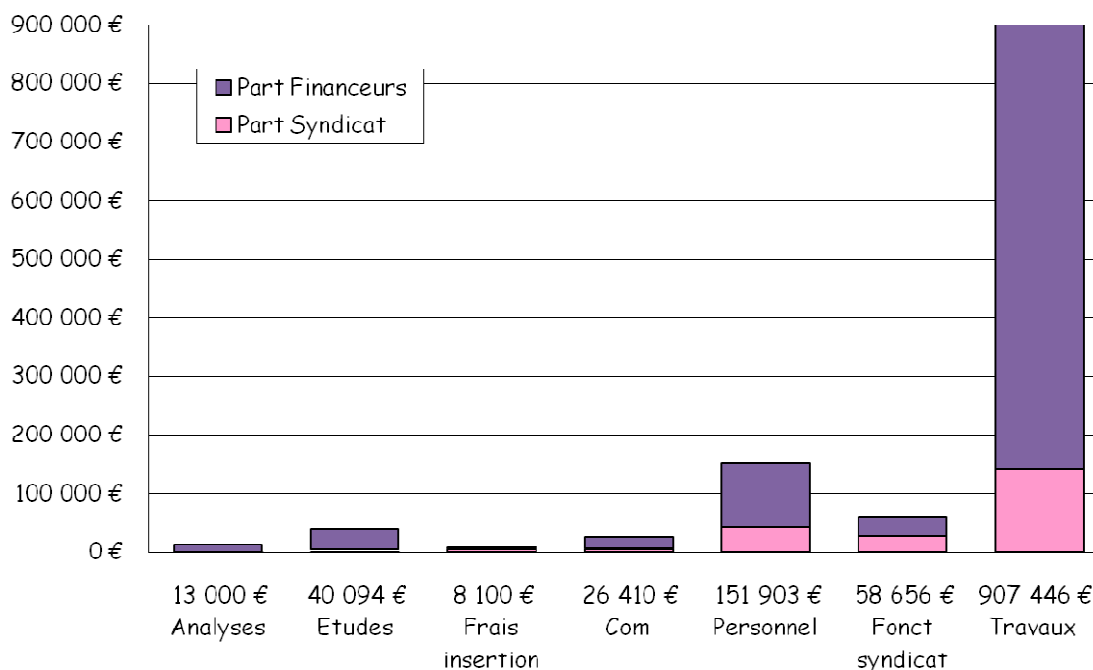
Noémie fait lecture du budget primitif 2010 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement. Elle précise que quelques modifications ont été apportées suite aux remarques faites par Monsieur LAMUR, Trésorier de Châtillon depuis l'envoi des convocations. Il a demandé à ce que les dépenses et recettes d'investissement en reste à réaliser soient réaffectées aux opérations et qu'elles n'apparaissent pas sur le total des opérations non affectées.

Pour la section d'investissement, Noémie précise qu'une erreur a été faite. Le montant total en section d'investissement est de 1 066 870 € en recettes et en dépenses. Cette différence est due au montant total sur les travaux concernant le bassin versant de la Chalaronne qui s'élève à 214 222€ et non 292 222 € pour une recette correspondante de 199 026 € au lieu de 229 126 €. Ce qui permet de dégager des dépenses imprévues d'investissement d'un montant de 14 900 €.

Le montant des dépenses du budget 2010 se répartit de la façon suivante :



La répartition de leur financement :



Le Président, Christophe MEGARD, après une présentation détaillée par compte de dépenses et de recettes pour chacune des sections, soumet au comité syndical les montants et rappelle que le budget sera voté par chapitres comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITION	CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITION
16	Remboursement capital emprunt	5 077	10	FCTVA	29 798
23	Travaux	566 100	13	Subventions	423 467
23	Travaux reste à réaliser	211 346	13	Subventions reste à réaliser	210 925
001	Solde d'exécution reporté	139 447	16	Emprunt	20 000
020	Dépenses d'investissement imprévues	14 900	27	Autres immo financières	5 077
458103	Opération sous mandat	130 000	28	Amortissement	8 955
			1068	Affectation du résultat	139 868
			458103	Opération sous mandat	130 000
			021	Virement de la section fonctionnt	98 780
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 066 870	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 066 870
011	Charges à caractère générales	110 004	74	Dotations	356 878
012	Charges de personnel	164 104	77	Produits exceptionnels	9 922
65	Autres charges gestion courante	8 800	002	Excédent antérieur reporté	37421
66	Charges financières	6 300			
68	Dotations aux amortissements	8 956			
022	Dépenses imprévues	7 277			
023	Virement à la section d'investissement	98 780			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		404 221	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		404 221

Le Président soumet le Budget Primitif 2010 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne au vote du Comité syndical,  
 Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
 ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2010 comme proposé ci-dessus.  
 Les documents budgétaires définitifs seront adressés aux délégués avec le présent compte rendu.

Monsieur MEGARD tient à préciser que le syndicat peut être sollicité pour les PLU ainsi que sur les dossiers d'assainissement, mais que la priorité reste les actions du contrat de rivière. Sachant que les actions prioritaires pour Noémie sont : l'étang de Vannans sur la Commune de Saint Didier sur Chalaronne, le barrage de Tallard sur Saint Etienne sur Chalaronne, l'installation des limnimètres sur la Chalaronne et la Calonne et les Oures sur Villars les Dombes.

## 7 – SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES SEDIMENTS POUR LE SITE PILOTE AGRICOLE

Monsieur MEGARD laisse la parole à Yannick.

Yannick rappelle qu'en 2007, dans le cadre de l'étude des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires, le SRTC a réalisé une campagne de suivi de la qualité de l'eau des rivières et fossés sur 10 points de suivi répartis sur l'ensemble du périmètre du syndicat : cette campagne a permis de réaliser un état initial de la ressource. Ce suivi s'est focalisé sur les produits phytosanitaires et les paramètres physico-chimiques en période d'implantation des cultures (fin de printemps-début d'été et automne).

En 2010, il est proposé de compléter ce suivi en réalisant un zoom sur 2 secteurs qui font l'objet d'actions portées par le SRTC :

- Un suivi de la qualité de l'eau et des sédiments sur le site pilote agricole (fiche A-35),
- Un suivi de la qualité de l'eau de la Chalaronne et du Relevant sur la commune de Châtillon sur Chalaronne (enjeux non agricoles, fiche A-33).

Le montant estimatif de ce suivi de la qualité des eaux et des sédiments s'élève à 13 000 € TTC.

Monsieur CHRISTOLHOMME demande ce qui a résulté de l'étude faite en 2007. Yannick explique que cette étude a permis de définir les actions liées aux pollutions diffuses agricoles et non agricoles du contrat de rivière : MAET, plans de désherbage, acquisition de matériel de désherbage alternatif...

Madame LUGA GIRAUD précise que ce sont les études qui ont été faites qui ont permis d'élaborer le contrat de rivière.

Monsieur LIEVRE demande s'il ne serait pas possible de prévoir un point supplémentaire à l'exutoire de la décharge du Plantay. Yannick précise que des analyses ont été faites par Organom pour analyser la qualité de l'eau de la Chalaronne en amont et en aval du rejet de la décharge et qu'au vu des résultats qui ont été communiqués, il n'y a pas d'impact significatif. Yannick propose de voir s'il serait possible de tenir compte de cette demande en restant dans le montant prévu au budget.

Le Président soumet au vote la présente demande,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

**SOLLICITE, à l'unanimité** l'aide financière de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au taux selon leurs modalités normales d'intervention,

**CHARGE** le Président de constituer les dossiers de demande de subvention s'y afférant,

**AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

## **8 – RENDU DE L'ETUDE SUR L'EROSION ET LE RUISSELLEMENT DES TERRITOIRES AVAL DE LA CHALARONNE**

---

Monsieur MEGARD laisse la parole à Yannick.

Yannick rappelle le contexte. Il précise que cette étude concerne les communes suivantes :

L'Abergement Clémencia	Francheleins	Peyzieux
Baneins	Genouilleux	Relevant
Bey	Garnerans	Saint Didier sur Chalaronne
Chaneins	Guéreins	Saint Etienne sur Chalaronne
Châtillon sur Chalaronne	Illiat	Saint Trivier sur Moignans
Cruzilles les Mèpillat	Mogneneins	Thoissey
Dompierre sur Chalaronne	Montceaux	Valeins

Suite à la dégradation de la qualité de l'eau observée sur les territoires de Chalaronne et aux inondations de l'hiver 2008-2009, cette étude s'est intéressée aux problématiques d'érosion et de ruissellement constatées sur l'aval du périmètre du SRTC.

Cette étude propose une réflexion en deux temps. Tout d'abord, un diagnostic a été réalisé afin de déterminer les régions les plus sensibles à ces deux problématiques. Ensuite, des mesures de gestion sont proposées en fonction des résultats de ce diagnostic.

Le diagnostic a hiérarchisé les sous-bassins versants selon leur sensibilité à l'érosion et leur contribution relative aux volumes d'eau observés à l'exutoire. Cette classification prend en compte plusieurs paramètres tels que l'occupation du sol, la topographie ou encore les types de sols. Le diagnostic conclut que le territoire aval du SRTC (21 communes) est particulièrement sensible à l'érosion des sols et que les sous-bassins versants ne contribuent pas tous de la même manière aux écoulements générateurs de crues.

Des mesures de lutte sont proposées à l'issue du diagnostic, et leur faisabilité technico-économique en fonction du contexte local est discutée. Ces actions concernent l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités,...) de l'échelle parcellaire à celle du bassin versant.

*Gestion des eaux pluviales urbaines :*

- Action du SRTC lors de la mise en place ou la révision des PLU, lors de la mise en place de nouveaux projets d'urbanisation.
- Organisation d'une journée de visite en octobre prochain pour rencontrer des collectivités ayant mis en place des actions de gestion des eaux pluviales urbaines.

*Gestion de l'érosion et du ruissellement en zone agricole :*

Mise en place de nouvelles MAET à destination des agriculteurs :

- Cultures intermédiaires (moutarde...),
- Restauration/entretien de mares,
- Remise en herbe de surfaces en grandes cultures dans les vallées de la Chalaronne et de la Calonne.

Yannick rappelle que suite aux demandes exprimées lors d'un précédent bureau du SRTC, la caractérisation de l'érosion et du ruissellement est en cours sur les communes de la Dombes, en s'appuyant notamment sur les données produites dans le cadre du programme de restauration de fossés.

Yannick précise que cette étude sera remise à chaque commune en version complète sous la forme d'un CD et d'une note de synthèse de 10 pages en format papier et CD. Par ailleurs, plusieurs cartes vous seront remises pour synthétiser les informations produites lors de cette étude :

- Cartes au format A0 : sous bassins versants et réseau de fossés associés
- Cartes au format A3 : identification des problèmes d'érosion et de ruissellement

Monsieur MEGARD incite fortement les communes à afficher les cartes.

Monsieur MORILLON demande si les plans en version informatique peuvent être transmis aux communes. Yannick indique que c'est tout à fait possible, notamment pour les études liées au PLU.

## **9 – GESTION DES POPULATIONS DE RAGONDINS**

---

Monsieur MEGARD précise que cette question avait été abordée lors du dernier comité syndical. Il laisse la parole à Yannick.

Yannick présente en quelques mots le ragondin ainsi que les dégâts qu'il peut occasionner :

- Dégâts sur les cultures (maïs...), les plantes aquatiques (joncs...),
- Dégâts sur les berges d'étangs, de fossés, de cours d'eau : érosion et effondrement de berges...

Yannick rappelle que suite à la demande de plusieurs élus, le SRTC s'interroge sur l'opportunité d'intervenir pour une meilleure gestion des populations de ragondins, en complétant notamment la prime à la queue de 2€ proposée par le Conseil Général de l'Ain, comme le fait déjà le syndicat de la Veyle.

Yannick précise que si le SRTC s'engage dans la même démarche que le Syndicat de la Veyle, il sera nécessaire de provisionner environ 4000 € par an en fonctionnement non subventionné (montant plus faible que le syndicat de la Veyle car la surface du bassin du SRTC est plus faible). Cela représenterait donc une nouvelle opération autofinancée par le syndicat. A moins de diminuer le montant inscrit dans une autre action, l'opération nécessitera une augmentation des cotisations (augmentation de 10 à 800€ selon les communes, avec une moyenne de 125€).

Monsieur CLAYETTE est très favorable à la mise en place de cette action qui pourrait être prise sur les dépenses imprévues de fonctionnement. Il pense que si le syndicat de la Veyle et le SRTC agissent chacun sur leur territoire, la régulation de la population sera plus efficace.

Monsieur MEGARD propose de mettre en place une commission qui permettra de réfléchir à la mise en place ou non d'une démarche similaire sur le territoire.

Monsieur MEGARD précise qu'il ne voudrait pas que l'intervention du syndicat sur cette problématique n'incite le Conseil Général à diminuer sa prime à la queue.

Monsieur BREVET n'est pas certain qu'une prime d'un euro supplémentaire incite le piégeage.

Monsieur DUBOST précise que sur la Dombes le piégeage reste très compliqué.

*Membres de la Commission :*

Mme LUGA GIRAUD – M. CLAYETTE – M. LODATO – M. TEPPE – M. LIEVRE

## 10 – QUESTIONS DIVERSES

---

- Monsieur MEGARD tient à informer les membres du comité syndical que le syndicat a eu récemment connaissance d'importants travaux sur plusieurs parcelles de la commune de Lapeyrouse. Ces travaux ont eu pour objectif d'aménager les abords d'étangs pour créer un parcours de pêche (circulation à pied et en voiture en bordure d'étangs) avec l'apport d'une très grande quantité de matériaux provenant de chantiers de BTP de la région lyonnaise.

Monsieur MEGARD précise que devant l'ampleur des travaux réalisés, et après avoir contacté à deux reprises la police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires et se retrouvant sans réponse de leur part, il a été décidé de faire un courrier au Préfet pour le tenir informé.

- Maxime rappelle l'avancé des travaux sur la ripisylve :
  - sur la Brévonne, les travaux sont terminés
  - sur Saint Etienne, les travaux sont déjà bien avancés
  - sur Mogneneins, les travaux ont dû être interrompus à cause des conditions climatiques, ils devraient reprendre dès vendredi

Sur la Calonne, les travaux sont en cours. Sur les secteurs où l'accès est parfois difficile, l'ONF s'est adapté en utilisant des chevaux de trait pour débarder les bois coupés. Monsieur MEGARD propose d'organiser une visite sur ce secteur. Le rendez-vous est fixé au mardi 23 mars à 11h00 au pont du Vernay. La presse locale sera invitée.

- Maxime précise qu'un nouveau devis a été redemandé à l'entreprise Mérini, concernant les travaux sur l'aqueduc à Dompierre. Monsieur BREVET demande si la convention avec l'agriculteur a été signée. Maxime explique que le bail est en cours de rédaction, et que cela devrait être terminé très prochainement. Monsieur BREVET demande à ce que la clôture soit reculée d'environ 4 à 5 mètres.

Monsieur MEGARD précise que le prochain comité syndical aura lieu le 09 juin. Il propose de l'organiser à la salle des associations à Villars les Dombes.

La séance est levée à 22h25.

Le Président,  
Christophe MEGARD

